



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

francophonie

Question écrite n° 75105

### Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le détail des subventions versées aux Alliances Françaises à travers le monde. Ces 385 associations locales jouent un rôle important de soutien à des actions menées par la société civile (actions culturelles notamment). Toutefois, l'annexe budgétaire de la mission « Action extérieure de l'État » fait état d'un budget global de 5 667 495 euros pour 2015, sans en donner le détail. Il souhaite donc savoir si le détail des subventions Alliance par Alliance est disponible.

### Texte de la réponse

Le réseau des alliances françaises est composé de plus de 800 associations locales, présentes dans 137 pays. En 2014, 383 alliances françaises étaient conventionnées et bénéficiaient du soutien du ministère des affaires étrangères et du développement international, sous la forme de subventions et /ou de personnels mis à disposition. Les alliances françaises constituent le volet associatif du réseau culturel français à l'étranger. Elles sont un vecteur privilégié de la politique d'influence de la France dans le monde, complémentaire à l'action conduite par les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et les établissements à autonomie financière. En loi de finances 2015, le budget consacré aux subventions aux alliances françaises locales est stable par rapport à 2014 et s'élève à 5 667 495 €. Chaque année la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats alloue à chacun de nos postes à l'étranger son enveloppe de crédits sur les programmes 185 et 209 : chaque SCAC établit ensuite sa propre programmation par activités, y compris le montant des subventions aux alliances françaises, qui sont mises en oeuvre au niveau local, dans le cadre d'une procédure globale de déconcentration et de responsabilisation des postes. La compilation des données au niveau de l'ensemble du réseau peut se faire via les logiciels de programmation et de gestion budgétaire et comptable et une vérification manuelle : la direction des programmes et du réseau se tient à disposition pour toute demande ciblée des parlementaires. Pour 2014, le montant des subventions versées aux alliances françaises locales s'est élevé à 5 692 664 € en AE et 5 675 841 € en CP : la consommation des crédits sur cette ligne est conforme aux prévisions de la LFI, et les subventions ont été versées selon la répartition géographique suivante :

| ZONE GÉOGRAPHIQUE       | % PAR ZONE géographique |
|-------------------------|-------------------------|
| Afrique et Océan Indien | 48                      |
| Amériques               | 20                      |
| Asie Océanie            | 12                      |
| Union Européenne        | 11                      |

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Europe continentale (hors UE)  | 6   |
| Afrique du Nord - Moyen Orient | 3   |
| Total                          | 100 |

## Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75105

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 mars 2015](#), page 1398

**Réponse publiée au JO le :** [8 septembre 2015](#), page 6799